

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

L'an 2022, le 20 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST, Baptiste TAUPIN

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 13 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Nicolas BOITEUX → M. Jacques MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- point sur les travaux
- restauration de l'église
- opération Petits Villages du Futur
- contrat de téléphonie
- formation des élus
- gestion du cimetière
- location pavillon
- mesures d'économies d'énergie
- questions diverses

Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2022

Mme CORDILLOT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

M.le Maire rappelle que la synthèse du PV sera affichée sur les panneaux d'affichage et que le PV sera publié en mairie et sur le site après avoir été approuvé lors de la séance du conseil municipal suivante.

I – Point sur les travaux

- **La pompe à chaleur du logement de l'ancienne poste** a été installée par l'entreprise HERVE THERMIQUE qui a également réparé les tuyaux de l'école. Les deux cuves à fuel ont été retirées.
- **Travaux dans les pavillons :** Le premier pavillon a été refait par les agents pour un montant de travaux d'environ 3500 €. Les deux pavillons sont prêts pour la location.
- **Entretien du cimetière :** L'entreprise TACHE a nivelé les allées du cimetière. Un désherbeur mécanique, prêté par l'entreprise EXPERT JARDIN, a été utilisé par les agents dans les grandes allées. Les entretombes seront débroussaillées. L'achat de cet engin, pour l'instant indisponible, sera très utile et permettra de nettoyer les grandes allées rapidement.
- **L'entretien du bourg** a été effectué.
- **Le broyage des haies et des accotements** est en cours. Mme SAUVAT signale une ornière à boucher au niveau du carrefour des « 4 routes » suite aux travaux de réfection de la route.
- **Des problèmes de visibilité sont signalés :**
 - Par M.ROY, au **carrefour de la route du Morvan et de la route des Chaumes Berdolles** (à voir avec les agents)
 - Par Mme SAUVAT, au **carrefour de Gibon** où les branches des platanes rendent la sortie dangereuse. La DDT sera contactée .

II – Restauration de l'église

- M.le Maire rend compte de la rencontre avec M. DELY, interlocuteur de la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal devra fixer un montant objectif pour la souscription, qui pourra être lancée quand le marché public sera passé. L'élaboration des textes pour la plaquette et la constitution du dossier sont en cours.

- Mme SAUVAT rend compte d'une réunion du bureau de l'association Cervon Patrimoine. Les souscriptions ne seront pas recueillies par l'association, elles seront à adresser directement à la fondation du patrimoine. Un événement pour le lancement de la souscription est à prévoir.
- M. le Maire rend compte de la réunion de préparation de la consultation avec M. BURY, architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. BURY, à lancer le marché public pour la consultation des entreprises et demande à M. le Maire et aux adjoints de démarcher les banques pour les futurs prêts, afin de financer une partie des travaux de restauration de l'église.

III- Opération Petits Villages du Futur

L'opération permet à la commune d'être accompagnée pour **le projet de restauration de la place**. M.le Maire rend compte de la réunion du 10 octobre avec des représentants du Pays Nivernais Morvan, du CAUE et DONATIVO.

Plusieurs réflexions ont été menées : qu'est-ce qu'une place ? Comment impliquer la population dans le projet ? Qu'attend la commune de cet accompagnement ?

Suite à cette réunion, trois points sont à prendre en compte : l'identité de Cervon (la place doit être propre à notre village), favoriser les liens dans le village, la place doit être un endroit vivant.

Des ateliers de travail seront proposés aux habitants.

L'entreprise DONATIVO doit établir un devis pour chiffrer ses prestations auprès de la commune.

IV- Contrat de téléphonie

En prévision de la suppression des lignes analogiques au 1^{er} janvier 2023 et avec l'objectif d'obtenir une offre la plus intéressante possible économiquement, il est envisager de revoir tout le réseau téléphonique de la commune. Il est actuellement composé de 5 lignes pour la mairie et une ligne pour la poste à la charge de la commune également.

Plusieurs devis sont présentés par M.le Maire. **Tableau ???**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de IT MORVAN d'un montant de 234,60€ TTC /mois afin de confier à ce prestataire le réseau téléphonique de la commune.

V - Formation des élus

Les communes ont l'obligation de proposer des formations aux élus. Les élus qui le souhaitent bénéficieront d'une formation le 2 décembre.

VI - Gestion du cimetière

Il est nécessaire de procéder à la reprise des concessions non entretenues pour une bonne gestion du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour faire actualiser le devis du groupe ELABOR sur un seul carré du cimetière afin de commencer le travail de reprise des tombes non entretenues en 2023.

VII - Location pavillon

Le conseil municipal décide de louer le pavillon des Tuileries à Mme Solène BAUDE-GRANGER pour un loyer mensuel d'un montant de 448,57 €.

VII - Mesures d'économie d'énergie

Afin de participer à l'effort commun, le conseil municipal mène une réflexion sur les différentes mesures applicables dans la commune.

Les différentes propositions du conseil municipal sont :

- Etablir des règlements d'utilisation des locaux (école, club, salle des fêtes, bibliothèque, mairie, cantine) en ce qui concerne le chauffage, les chauffe-eaux, l'éclairage, les appareils en veille, l'utilisation de l'eau.
- Réfléchir à des équipements ou des installations permettant de faire des économies d'énergie (programmateurs, prises avec interrupteurs pour les appareils en veille...). Des programmateurs sont déjà installés à la maternelle pour le chauffage.

- Revoir les tarifs de location du club et de la salle des fêtes et établir une note pour les locataires
- Revoir les charges locatives des logements. Des renseignements seront pris sur les règles en vigueur concernant l'évolution du prix de ces charges.
- Couper les chauffe-eaux : vérifier si c'est compatible avec le fonctionnement optimal de ces appareils.
- Réduire l'éclairage public dans le bourg et les hameaux.
- Aménager une aire de covoiturage.
- Pose d'une borne de recharge pour les voitures électriques
- Utilisation de sites de partage

Le conseil municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu de 22h00 à 6h00 dans le bourg et de 21h30 à 6h00 dans les hameaux et charge le maire de prendre les disposition en conséquence.

La commission des travaux étudiera les différentes possibilités concernant les économies d'eau potable.

VIII - Questions diverses

- **Le remplacement à la cantine de** Mme BANDIERA a été assuré par Mme GUDIN le 14 octobre et par Mme PETRE du 17 au 20 octobre.
- **Une subvention de 3196 € a été accordée par le PNM** dans le cadre de l'opération "Labo des cantines" pour l'achat du four de la cantine d'un montant de 3315 € HT. L'entreprise GUENOT se chargera de l'installation début novembre.
- Le conseil municipal donne son accord pour **l'achat de deux caissons isothermes** pour la cantine, en cas de besoin, pour un montant maximum de 800€.
- Le conseil municipal donne mandat à Mme AMIOT, présidente du **GIP**, pour représenter la commune au pôle santé.
- Dans le cadre de **la valorisation des papiers**, la mairie prendra contact avec un des organismes habilités.
- **La fibre** sera accessible sur la commune au cours du premier trimestre 2023.
- Le conseil municipal valide **le rapport annuel du SIAEP**.
- M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. BOUSSARD signalant des fils au sol et **des problèmes de ligne téléphonique à Gibon**. Un adjoint se rendra sur place
- Des travaux de **fouille sur le réseau** auront lieu prochainement **route du four à chaux à Précy**
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. RAMILLON qui demande **la prise en charge de l'enfouissement d'une partie du réseau à Lantilly**. La mairie appuiera le dossier si le SIEEEN prend les travaux à sa charge.
- M. le Maire présente un courrier d'information de **l'association "Les prés d'Echon"** concernant la pose de panneaux photovoltaïques dans la région du Mont-Sabot. M. le Maire prendra contacte avec la présidente de l'association.
- **Route d'accès à la plate forme** : les démarches concernant les travaux sont en cours.

Dates à venir :

- réunion de la commission des travaux : le samedi 19 novembre à 9 h
- réunion de la commission communication : le samedi 26 novembre à 10 h30
- prochain Conseil Municipal : jeudi 1^{er} décembre à 20h00

La séance est levée à 23h50